

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**Séance du 15/07/2024**OBJET : Approbation Avant-Projet Sommaire école Cézanne et autorisation de déposer le permis de construire****Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre d'exprimés : 26
Date convocation 08/07/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (mairie-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

L'Avant-Projet Sommaire du projet de restructuration et extension de l'école Paul Cézanne, avec bureau IEN et restaurant scolaire a été présenté au comité de pilotage le 17 juin 2024. Etabli à partir du programme du concours, il a fait l'objet d'un travail de concertation avec les utilisateurs du site et traduit la volonté de l'équipe municipale pour ce programme.

Au stade de l'avant-projet sommaire, le montant estimatif des travaux s'élève à 6 131 001€ HT.

Ce projet se veut vertueux en ce qu'il n'y a pas d'artificialisation ni consommation d'espace (reconstruction sur un emplacement existant), et utilisera autant que possible du bois local.

055/2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 069-216900092-20240715-0552024-DE



Cet Avant-Projet Sommaire a été présenté au conseil municipal de l'école Cézanne, à l'issue d'une consultation avec les parents d'élèves et les enseignants, et a été accueilli favorablement.

L'APD devrait être soumis à l'approbation du conseil municipal fin septembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la phase APS de ce projet pour un montant de 6 131 001€ HT

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire valant autorisation de travaux correspondante

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND